

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
- SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON

Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-19 Budget 2010 - Approbation

Section Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Budget 2010 : 3 444 846 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 011 : Charges à caractère général

Chapitre 012 : Charges de personnel

Budget 2010 : 2 328 503 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 012 : Charges de personnel

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Budget 2010 : 1 165 047 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 014 : Atténuation de produits

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Budget 2010 : 316 420 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 65: Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions

Budget 2010 : 20 000 €

(voir tableau annexé dans le document budgétaire)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à :

pour : 35

abstentions : 2

► adopte l'article 6574: Subventions

Chapitre 66 : Charges financières

Budget 2010 : 140 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 66: Charges financières

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Budget 2010 : 1 394,91 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ adopte le chapitre 67: Charges exceptionnelles

Chapitre 68 : Dot. Aux amortissements

Budget 2010 : 53 300 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ adopte le chapitre 68: Dotation aux amortissements

Chapitre 023 : Virement Section fonctionnement

Budget 2010 : 500 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ adopte le chapitre 023: Virement Section fonctionnement

Recettes

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Budget 2010 : 203 305 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

A l'unanimité

▶ adopte le chapitre 013: Atténuations de charges

Chapitre 70 : Produit des services

Budget 2010 : 416 250 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ adopte le chapitre 70: Produit des services

Chapitre 73 : Impôts et Taxes

Budget 2010 : 4 539 542 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 73: Impôts et Taxes

Chapitre 74 : Dotations et participations

Budget 2010 : 2 281 719 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Budget 2010 : 1 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 77: Produits exceptionnels

Chapitre 002 : Report excédent fonctionnement

Budget 2010 : 507 194,91 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le Report excédent fonctionnement

Section investissement

Les différentes opérations d'investissement 2010 sont reprises dans les tableaux annexés au document budgétaire.

Dépenses

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Budget 2010 : 141 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 16: Emprunts et dettes assimilés

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Budget 2010 : 301 741 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 20: Immobilisations incorporelles

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Budget 2010 : 4 505 398 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 21: Immobilisations corporelles

Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des Participations

Budget 2010 : 28 730 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 26: Participations et créances rattachées à des Participations

Recettes

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Budget 2010 : 306 934 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Chapitre 13 : Subventions d'équipement

Budget 2010 : 175 547 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **adopte le chapitre 13: Subventions d'équipement**

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes
assimilées**

Budget 2010 : 1 124 766 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **adopte le chapitre 16: Emprunts et dettes assimilés**

**Chapitre 21 : Immobilisations
corporelles**

Budget 2010 : 755 775 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **adopte le chapitre 21: Immobilisations corporelles**

**Chapitre 26 : Participations et créances
rattachées à des participations**

Budget 2010 : 752 293 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **adopte le chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations**

Chapitre 28 : Amortissement des Immobilisations

Budget 2010 : 53 300 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **adopte le chapitre 28 : Amortissement des Immobilisations**

R 001 : Report excédent investissement

Budget 2010 : 554 960 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **adopte le Report excédent investissement**

Chapitre 021 : Virement sect. de Fonctionnement

Budget 2010 : 500 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **adopte le chapitre 021 : Virement section de Fonctionnement**

Le Budget 2010 se présente donc ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses: 7 949 510,91 €

Recettes: 7 949 510,91 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses: 4 977 369 €

Recettes: 4 977 369 €

Il vous est donc proposé d'adopter le Budget 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **adopte le Budget 2010**

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,



Acte à classer

D10-19

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-04-01T14-31-14.00 (MI22752070)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-D10-19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget 2010

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)Acte : [10_19.PDF](#)

Préparé	Le 01/04/10 à 14:30	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 01/04/10 à 14:31	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 01/04/10 à 17:51	